

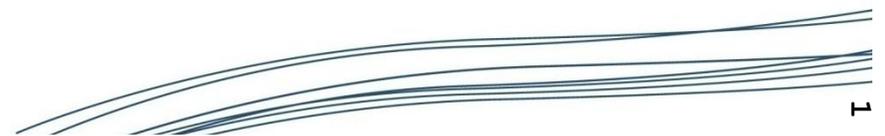


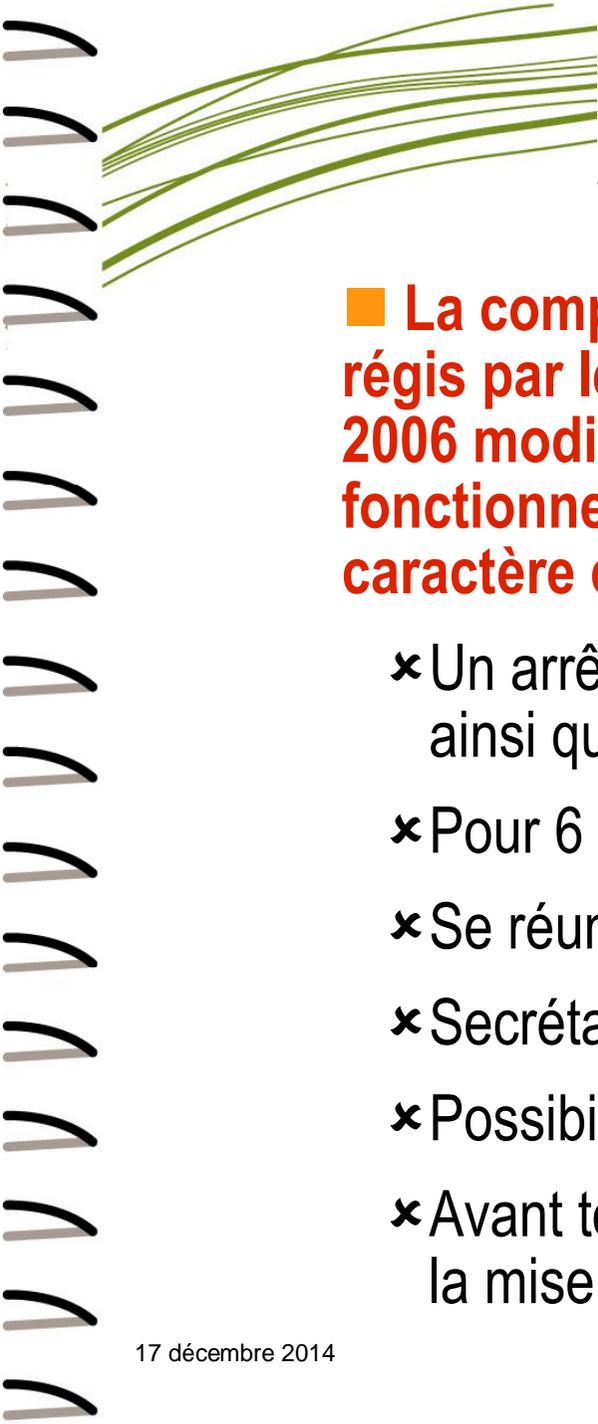
Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Comité Régional de la Biodiversité

17 décembre 2014

## Fonctionnement du CRB et transition



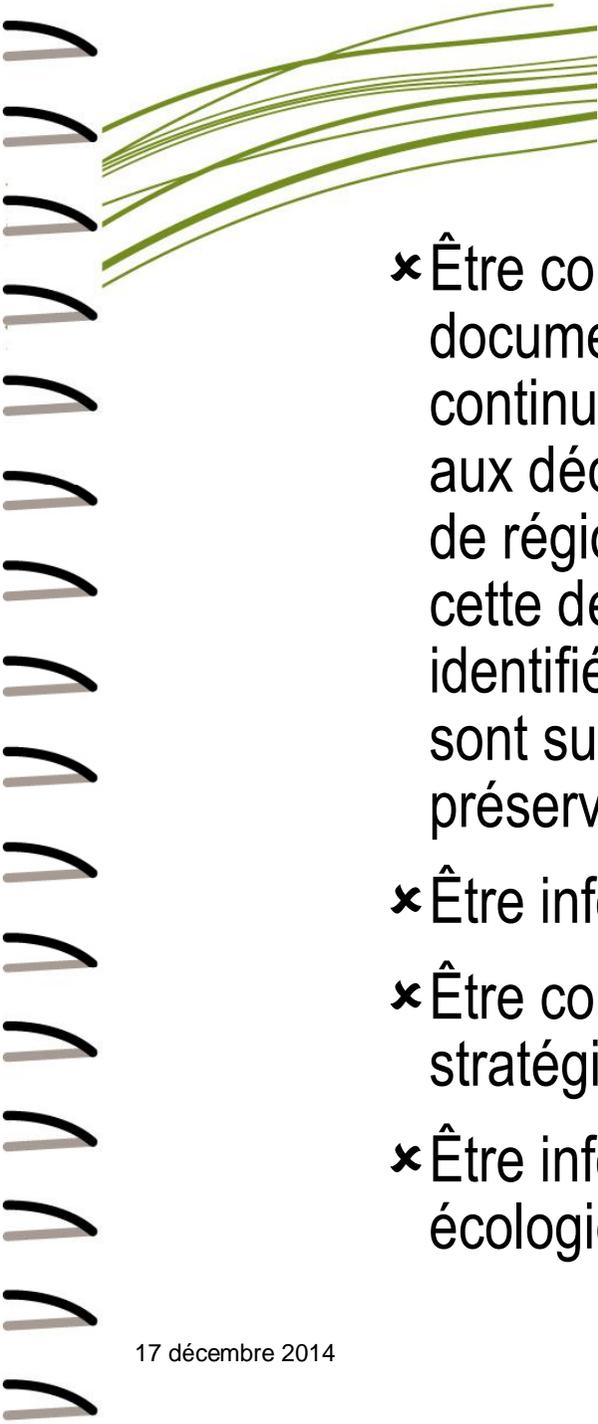


# Comité régional TVB alias « Biodiversité »

Articles D.371-7 à 15 du code de l'environnement

■ **La composition et le fonctionnement du comité sont régis par les dispositions du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif (D.371-7).**

- ✕ Un arrêté co-signé qui désigne les membres et leur rôle, ainsi que le fonctionnement du comité
- ✕ Pour 6 ans
- ✕ Se réunit au moins une à deux fois par an
- ✕ Secrétariat : État / Région
- ✕ Possibilité commissions spécialisées
- ✕ Avant tout mis en place pour le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du SRCE

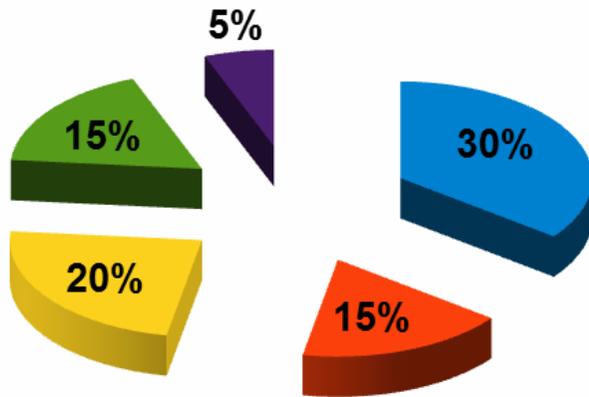


## *Mais il peut aussi...*

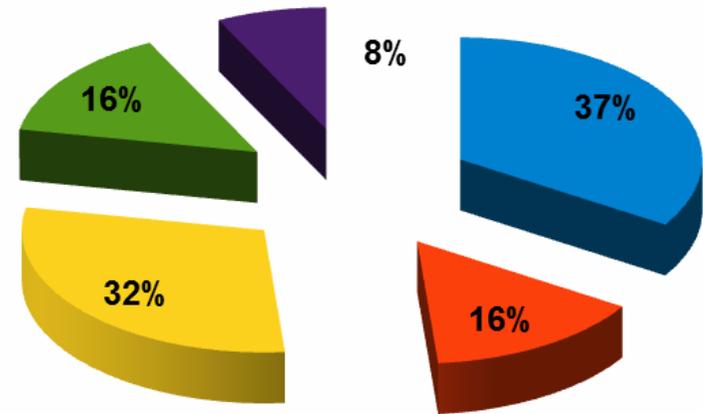
- ✘ Être consulté éventuellement sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet ayant des effets sur les continuités écologiques identifiées dans le SRCE, préalablement aux décisions ou avis du président du Conseil régional ou du préfet de région sur ces projets ou documents, dès lors que cet avis ou cette décision traitent expressément des continuités écologiques identifiées dans le schéma régional de cohérence écologique ou sont susceptibles d'avoir un effet notable sur ces continuités, leur préservation ou leur remise en bon état
- ✘ Être informé avant son adoption, du contenu du SDAGE
- ✘ Être consulté éventuellement sur tous les sujets relatifs aux stratégies régionales ou locales de la biodiversité
- ✘ Être informé sur les travaux scientifiques menés sur les continuités écologiques au sein de la région ou des régions voisines

# Les membres du CRB

Répartition théorique des membres d'un Comité Régional Trame Verte et Bleue décret du 28 juin 2011



Répartition des membres du Comité Régional Biodiversité arrêté préfectoral du 28 décembre 2012



# **Le CRB selon le projet de loi sur la Biodiversité : article 7 du chapitre relevant de la gouvernance sur la biodiversité**

## ■ **Les mêmes fonctions que le CRTVB**

- ✗ Avec une composition qui pourra être élargie notamment aux enjeux du milieu marin
- ✗ A priori aurait le même fonctionnement
- ✗ Traiterait les sujets suivants :
  - ✗ Mise en œuvre du SRCE
  - ✗ Mise en œuvre de la SRB
  - ✗ Articulation entre politiques dédiées à la biodiversité ou à l'eau
  - ✗ Documents de planification ou projets pouvant avoir des effets sur les continuités écologiques identifiées dans le SRCE
  - ✗ Attribution et suivi des financements dédiés aux politiques de la biodiversité





## Le calendrier prévisionnel du CRB - 2015

- Prévion du prochain CRB en mai 2015
- Sujets à l'ordre du jour :
  - Information avant son adoption, du contenu du SDAGE
  - La stratégie régionale pour les espèces exotiques envahissantes
  - Informations sur les actions en cours